

NUMERO 40



DECEMBRE 2018

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la ccpm : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr



La commune a fait l'acquisition d'un tracteur neuf

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Cette année, certains d'entre nous ont vu la **baisse de leur Taxe d'Habitation**. La mesure, décidée par le gouvernement, doit se poursuivre sur quelques années et cet impôt devrait finalement disparaître pour tous...

De nombreuses communes ont profité de cette situation pour l'augmenter, quelquefois dans des proportions hallucinantes. A Forest, nous avons décidé de **maintenir tous les taux** et ceci depuis longtemps.

Malgré cela, et sans **aucun nouvel emprunt**, des réalisations ont eu lieu : remplacement du **tracteur, bloc sanitaire** aux écoles, **ralentisseur** en face du cimetière, travaux importants au **clocher** et réfection de **plusieurs toits** des hangars communaux.

Le bloc sanitaire et le ralentisseur ont été **subventionnés** par le Département et l'Etat.

Depuis le mois d'octobre, la **fibres optique** est arrivée dans notre commune. Dans quelques années, elle remplacera définitivement le téléphone filaire et l'internet bas débit. Dès aujourd'hui, nos internautes, et ils sont de plus en plus nombreux, peuvent profiter de cette **connexion ultra-rapide**. A l'ère de la communication tous azimuts, cet outil est une véritable aubaine.

Depuis 1983, date de l'entrée en fonction du conseil actuel, de nombreuses autres améliorations ont eu lieu : mise **hors-gel** de la Chaussée Brunehaut, réfection de **plusieurs rues**, du **chemin de Landrecies** (vers le Flaquet), **assainissement**, arrivée du **gaz de ville**, **enfouissement des réseaux** dans plus de 80% des rues, **renouvellement de l'éclairage public** dans les mêmes proportions, construction de **trottoirs**, travaux importants à **l'église**, à **l'école**, et sur les autres bâtiments communaux, nombreuses **toitures** refaites, sans oublier la modernisation et la mise en pression du **réseau d'eau potable** et **d'incendie**. Un **court de tennis** et un **terrain de football** ont vu le jour.

A **Ovillers**, l'**assainissement** et la réfection des **trottoirs** ont transformé le hameau.

De même, les mises aux normes concernant « **l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** » sont en bonne voie.

Pendant cette période, une **cinquantaine de maisons neuves** sont sorties de terre.

Malheureusement, comme dans toutes les petites communes rurales, nous avons vu disparaître nos **commerces d'alimentation**. Certaines ont même perdu leur **école**.

Les **grandes surfaces** et aujourd'hui **internet** canalisent les consommateurs que nous sommes.

Nous devons faire avec cette **évolution** qui nous rend quelquefois nostalgiques du passé et nous y adapter à notre rythme...

Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes et à tous un Joyeux Noël et une Excellente Année 2019.

Maurice Saniez - Maire de Forest

Ce qu'il faut savoir...

1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement.

La destruction des essaims de guêpes sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail : 06.70.73.22.03/09.62.33.02.98

2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le mardi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

3. Feux domestiques :

Quatre déchetteries gratuites (Landrecies, Poix-du-Nord, Le Quesnoy et Bavay) sont présentes sur le territoire intercommunal.

Elles acceptent pratiquement toutes sortes de déchets (se renseigner sur le site internet de la CCPM ou en mairie).

On ne devrait plus être confronté à des dépôts sauvages ou des feux à proximité des habitations (plus de 100 mètres).

Les fumées incommodes le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche.

Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets verts sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.

Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).

La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.

La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.

4. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :

Là aussi, c'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).



5. Fêtes du samedi soir :



Prévenir les voisins adoucit la nuisance. A partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

6. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

7. Elagage :

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut. En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.

9. Affichage et publicité :

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet.

10. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :



Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur. Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

11. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les chaussées et sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



12. Propreté des trottoirs :

Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé que les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales. La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines.



L'Association Foncière de Remembrement



Président : SANIEZ Maurice

Vice-Président : DRUESNE Philippe

Secrétaire : RENARD Christophe

Membres titulaires : OBLED Jean-Marie - HENNIAUX Guillaume - PRUVOT Bernard - BARBIEUX Ghislain

Membres suppléants : RAVERDY René - DRUESNE Alain - LEDIEU Loïc - LEDIEU Pascal

Assistaient également à cette réunion : LEDIEU-GUYOT Bérangère - LEGAT Etienne

Séance du 27 mars 2018.

Budget Primitif 2018 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	30 555.91	11 100.00
Résultat de fonctionnement reporté		19 455.91
Total section de Fonctionnement	30 555.91	30 555.91

- Le prix de la redevance reste fixé à 6 € l'hectare (HT) recouvrable tous les 2 ans (2 x 6 €).
- Chaque année, le Bureau se prononce sur une liste de chemins sur lesquels des cailloux devront être mis en place, en précisant le nom des agriculteurs responsables de ces travaux
- 14 camions de cailloux seront mis en place en 2018.

Autres travaux à prévoir :

- Réfection d'une plaque en béton sur le chemin dit "Thomas" qui s'effondre. Philippe Druesne contactera M. Langlois pour la réfection de cette portion de chemin.
- Une terre communale est inondée à la sortie du fossé canalisant les eaux de Forest et de Croix. Mickaël Thomas réclame la pose d'un drain renforcé pour lui permettre d'accéder à une partie de son champ.
- L'AFR fournira les drains qui seront mis en place par l'agriculteur.

Informations diverses

1. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17 h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).

- Services techniques : M. Dominique CATILLON - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.

- **La mairie fermera le vendredi 21 décembre à 17 h. Réouverture le mercredi 2 janvier à 9 h.**

2. Permanences de M. le Maire :

- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner en mairie.

3. Le complexe sportif :

- Responsable : Mme Laurence HENNEBERT.

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. Activités diverses :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

5. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : www.forest-cis.fr - email : mairie@forest-cis.fr

- CC du Pays de Mormal : www.cc-paysdemormal.fr - email : contact@cc-paysdemormal.fr

- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

6. Informations communales :

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.

- La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. *Pensez à nous la communiquer.*

7. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mardi.

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols, ...).

8. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.

- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

9. Gendarmerie : cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies ou de Bousies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

10. Différents tarifs appliqués dans la commune :

- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).

- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.

- Divers : fax 0.50 € - photocopie noir et blanc 0.15 € - photocopie couleur 0.50 €.

REUNION DU 15 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - VINCENT Marie-Louise - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - AZAMBRE Monique - MOREAU Martine.

Absents et excusés : COQUELET Grégory - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

Secrétaire de séance : BLOTTEAU René.

Date de la convocation : 07 mars 2018.

Date d'affichage : 16 mars 2018.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Intervention du Major Macoine :

- La participation citoyenne est fondée sur la solidarité du voisinage ; elle vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance par un échange permanent d'informations entre la population, les élus et les forces de sécurité.

- Les objectifs sont multiples :

- . rassurer la population.
- . améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance.
- . accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

- Il est uniquement demandé d'observer et non de surveiller ou de patrouiller, de renseigner sur des faits et non sur des personnes nommément désignées.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif et d'organiser une réunion publique.

2. Compte de gestion 2017 de M. le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte de gestion.

3. Compte administratif 2017 : résultats de l'exercice 2017 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	302 155.32 €	373 949.91 €
Résultat final fonctionnement 2017	Excédent de fonctionnement : + 71 794.59 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	71 951.32 €	119 143.72 €
Résultat final investissement 2017	Excédent d'investissement : + 47 192.40 €	

- Investissements réels : remplacement de huit fenêtres et d'une porte à l'école : 28 222 €, réfection de deux toits de remise : 7 788 €, panneaux divers : 1 377 €, réfection de la cour de l'école : 4 800 €, urnes : 363 €.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018.

4. Fixation des 3 taux d'imposition :

	Taux nationaux	Taux départementaux	Taux plafonds	Taux de Forest
Taxe d'habitation	24.38	37.76	94.40	12.91
Foncier bâti	20.85	26.65	66.63	16.00
Foncier non bâti	49.31	55.76	139.40	41.42

- A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

5. Budget Primitif 2018 :

- Trésorerie au 15 mars 2018 : 251 561 €.

En investissement, il est prévu :

	Prix HT	Prix TTC	Subvention	TVA récupérable (16.404 %)	Reste à charge
Aménagement WC école	16 006 €	19 208 €	Dépt : 6 403 € Etat : 4 802 €	2 707 €	5 296 €
Tracteur	31 800 €	38 160 €	3 000 € (reprise)	5 378 €	29 782 €
Plateau ralentisseur	22 500 €	27 000 €	15 103 €	3 805 €	8 092 €
Alarme école		2 000 €		282 €	1 718 €
Maison vendue par les domaines		10 000 €			10 000 €

En fonctionnement, il est prévu :

	2017	2018
Service Incendie et Secours	14 328 €	14 235 €
Cotisation syndicale SIAN-SIDEN	10 937 €	11 011 €
Fournitures école	2 000 €	2 000 €
Entrées piscine	1 540 €	1 600 €
Cotisation "défense extérieure contre l'incendie"		2 800 €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	431 535.00	346 630.00
Résultat de fonctionnement reporté		266 856.35
Total section de Fonctionnement	431 535.00	613 486.35

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	153 100.00	196 890.45
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 790.45	
Total section d'Investissement	196 890.45	196 890.45

- A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote le budget 2018.

6. Remplacement du tracteur :

- Etat du tracteur actuel datant de 1989 : fuites d'huile moteur et hydraulique, relevage ne supportant plus les charges lourdes, jeu dans la direction, batterie de démarrage en fin de vie, éclairage défaillant, freinage sur une seule roue ...

- Lors de la cérémonie des vœux, M. le Maire a rappelé la volonté du Conseil Municipal de remplacer le tracteur en lançant un appel aux éventuels vendeurs. Ce message a largement été relayé dans la presse locale (La Voix du Nord et L'Observateur). Cependant, aucun vendeur ne s'est manifesté.

- Après des recherches, il a réussi à obtenir 4 propositions pour un tracteur neuf, de marque connue, 4 roues motrices, avec relevages arrière, avant et cabine.

- De plus, la commune souhaite que le vendeur fasse une reprise de l'ancien tracteur.

Quatre propositions sont parvenues en mairie :

- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 février 2018 et a retenu à l'unanimité de ses membres, la proposition faite par les Ets ROUSSEL qui est la "mieux disante" et aussi la "moins disante" et qui propose une meilleure offre de reprise.

- Les sommes prévues sont ajoutées au budget 2018.

Concession	Modèle	Relevage avant	Cabine	Prix HT (€)	Prix TTC (€)	Reprise TTC (€)
Groupe LEROY 35460 St Ouen la Rouerie	Mac Cormick 4.35 - 74cv	non	oui	33 000	39 600	--
Ets ROUSSEL 62219 Longuenesse	Mac Cormick 4.35 - 74cv	oui	oui	31 800	38 160	3 000
Sarl ANSEL et fils 62650 Alette	Mac Cormick 4.35 - 74cv	oui	oui	33 390	40 068	2 000
Nj-motoculture 59540 Beaumont en Cis	Iseki TG6620 61cv	oui	oui	32 747	39 296	--

- Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres.

7. Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) :

- Dans l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap), la commune en 2017 s'est engagée à créer un WC adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

- Ce bloc sanitaire sera intégré dans un bâtiment communal existant et inutilisé à l'heure actuelle. Il comprendra un WC adulte, un WC adapté aux PMR, une cuvette enfant et deux urinoirs.

- Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB).

- Un devis a été dressé par l'entreprise Cappeliez de Forest en vue de l'octroi de la subvention départementale au taux de 40%. Celui-ci s'élève à 16 006.70 € HT (19 208.04 € TTC). Montant de la subvention attendue 6 402.68 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. approuve le devis dressé par l'entreprise Cappeliez de Forest.

. sollicite une subvention au taux de 40 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs, soit 6 402.68 €.

. autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

8. Aménagement d'un plateau surélevé au droit du cimetière rue du Moulin :

	Montant HT
Eiffage	22 679.90 €
Jean Lefebvre	22 002.20 €
Descamps T.P	22 093.00 €
Bertrand Roty	23 300.00 €
Lorban T.P	26 763.00 €

- Cinq entreprises ont répondu à l'offre :

- La commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2018 a retenu l'offre la moins disante.

- L'entreprise Jean Lefebvre est retenue à l'unanimité pour réaliser le plateau surélevé.

9. P.L.U.i :

- Une proposition de zonage du PLUi a été adressée par la CCPM et présentée aux Conseillers Municipaux.

- Deux zones de cavités souterraines sont à l'intérieur de l'espace à urbaniser.

- Les périmètres d'exclusion (100 mètres) des exploitations agricoles sont au nombre de sept.

- Cinq zones nouvelles pourraient être ajoutées (en vert sur la carte).

- Les zones constructibles doivent se situer le long de routes carrossables et à proximité des réseaux existants (assainissement, gaz, électricité, eau).

- Les constructions seront prioritaires dans "les dents creuses" (espaces entre deux habitations).

- Le document de travail ne doit pas être présenté à la population. Des réunions publiques auront lieu au cours de l'année.

10. Droits de chasse :

- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont laissés à l'année à la Société Communale de Chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.

- En 2017 : 16,0343 ha (commune) x 4,57 € = 73.27 €.

61,7167 ha (ancien ccas) x 4,57 € = 282.05 €.

- La redevance s'est élevée à 355.32 € pour l'année 2017.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2018 : 77.7510 ha x 4,57 € = 355.32 Euros.

11. Subventions diverses :

- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 150 €.
- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.
- L'Harmonie Municipale de Bousies : 40 €.
- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

12. Indemnité de gardiennage du terrain de sports :

- M. Maurice Masson veille sur le terrain de sports toute l'année.
- Il ouvre et ferme la barrière de ce terrain matin et soir.
- En 2017, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 230 € à M. Maurice Masson.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 250 € à M. Maurice Masson.

13. Modifications statutaires du Siden-Sian :

- Le Siden-Sian a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente : les biens du Siden-Sian situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au Siden-Sian pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable.
- Le Conseil Municipal vote pour les modifications statutaires du Siden-Sian.

14. Contrats aidés :

- Les nouveaux contrats "Parcours Emploi Compétence" (P.E.C) sont destinés à préparer les demandeurs d'emploi dans leur future carrière professionnelle.
- Les communes doivent s'insérer dans ce nouveau système.
- L'Etat remboursera ces P.E.C. à hauteur de 45% (70 % autrefois) tout en réduisant leur nombre.

	Durée contrat	Fin contrat	Emploi
Moreau Cindy	2 ans	30.09.2018	Cantine, garderie, nettoyage locaux.
Lionne Sophie	2 ans	30.09.2018	Attachée à la classe de la directrice.
Klur Jocelyne	2 ans	14.05.2018	Garderie, nettoyage locaux, espaces verts.
Bocquet Nicolas	1 an	31.03.2018	Espaces verts, entretien locaux, divers.
Briatte J-Michel	2 ans	31.05.2018	Espaces verts, entretien locaux, divers.

- Les collectivités pourraient retrouver environ le tiers des effectifs anciens.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal se demande comment il pourra maintenir les services actuels : cantine, garderie, entretien des espaces verts,...

15. Approbation des statuts de la CCPM :

- Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CCPM ont été modifiées. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces changements.
- Le Conseil Municipal, une nouvelle fois, s'insurge contre la répartition des attributions de compensation de la CCPM. Les dix communes de l'ancienne 2C2M sont notamment désavantagées, bien que la législation ait été respectée. Les élus demandent que la solidarité entre les communes soit plus équitable.
- Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la CCPM.

REUNION DU 02 AOÛT 2018

L'an deux mil dix-huit et le deux août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - AZAMBRE Monique - RAVERDY René.

Absents et excusés : SORIAUX Marie-Pierre (a donné procuration à DUBOIS Denis) - COQUELET Grégory - HENNEBERT Laurence - MOREAU Martine.

Secrétaire de séance : OBLED Jean-Marie.

Date de la convocation : 27 juillet 2018.

Date d'affichage : 03 août 2018.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Courrier de la F.D.S.E.A (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord) :

- La F.D.S.E.A. alerte l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes de la construction d'un bâtiment de stockage de 2700 m2 d'un négociant belge de pommes de terre sur la commune de Wargnies-le-Grand.

- Elle s'inquiète car cette construction peut être le début de pratiques non autorisées en France comme la sous-location, l'utilisation de produits phytosanitaires interdits, le non-respect des règlements sanitaires.

2. Attributions de compensation de la CCPM :

- M. Denis Dubois a assisté à une réunion à Fontaine-au-Bois avec les élus de l'ancienne 2C2M.

- Après consultation du cabinet du Ministre d'Etat, Mme Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord, informe qu'il est possible de modifier le montant de l'attribution de compensation avec l'accord des deux tiers des membres de la communauté de communes.

3. Construction d'un bloc sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite :

- Les travaux seront réalisés mi-octobre par l'entreprise Cappeliez.

- Deux subventions ont été obtenues :

Dépenses		Recettes	
Montant HT des travaux	16 006.70 €	Subvention DETR (Etat) (30 %)	4 802.01 €
		Subvention ADVB (Dépt) (40 %)	6 402.68 €
TVA	3 201.34 €	Récupération T.V.A (16.404 %)	2 625.74 €
		Fonds propres de la commune	5 377.61 €
Montant TTC de l'opération	19 208.04 €	Montant TTC de l'opération	19 208.04 €

4. Indemnité du Receveur Municipal :

- Le Conseil Municipal doit voter l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy.

- En 2017 : 337 €.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

5. Perception et reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité :

- Le SIDEC perçoit et reverse la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, souhaite que le SIDEC continue à reverser à la commune une fraction du produit perçu au titre de la TCFE selon les modalités définies au Comité Syndical.

6. Virements de crédits :

- A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'effectuer quelques virements de crédits.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Imputation	Budget précédent	Modifications	Nouveau budget
023.D.OSF	115 400	- 3 000	112 400
775.R.RF	3 000	- 3 000	0.00
021.R.OSF	115 400	- 3 000	112 400
024.R.RF	3 000	+ 3 000	6 000

7. Terrains non entretenus :

- Des chardons et des orties envahissent quelques terrains situés au cœur du village. A plusieurs reprises, des courriers ont été envoyés aux propriétaires.
- Les travaux de nettoyage seront facturés aux propriétaires des lieux. Des titres de recettes seront émis.

8. P.L.U.i :

- Une réunion regroupant les maires de la CCPM a eu lieu à Maroilles le 03 juillet.
- Sont exclues des zones constructibles les parcelles situées :
 - . dans le périmètre des cavités souterraines
 - . autour des exploitations agricoles (- de 100 mètres)
 - . à l'extérieur des zones urbanisées actuelles.

9. Désignation d'un responsable de la réserve communale :

- La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés...
- Les communes ont la possibilité de créer une "réserve communale de sécurité civile" fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire.
- Le Conseil Municipal doit nommer un délégué chargé d'organiser et diriger l'action de la réserve communale.
- A l'unanimité, Denis Dubois sera chargé d'organiser et de diriger l'action de la réserve communale et sera secondé par Thérèse Ledieu.

10. Réalisations effectuées depuis le début de l'année :

- Depuis le début de l'année, les prévisions du budget primitif sont en cours de réalisation ou sont déjà réalisées : nouveau tracteur, plateau ralentisseur au cimetière, alarme à l'école, bloc wc à l'école (en octobre), passage de la fibre optique (en décembre).

11. Stockage de la paille :

- Suite à notre demande, la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe nous a adressé la législation actuelle concernant le stockage des meules de paille :

" Le stockage de paille relève de réglementations différentes selon le volume stocké et selon le type d'activité conduite par l'exploitation agricole.

De manière générale, un stockage de paille de plus de 1 000 m3 relève de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique n° 1530 « Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public ».

Cependant, il n'y a pas de prescription générale, définie au niveau national, concernant la distance minimale entre ce type de stockage de paille et les habitations.

Des prescriptions particulières s'appliquent lorsque les bâtiments de stockage de paille et de fourrage sont situés dans des exploitations d'élevage elles-mêmes relevant de la réglementation des installations classées. Elles sont définies dans les arrêtés du 27 décembre 2013 relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration, enregistrement et autorisation sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111.

Ces arrêtés prévoient que les bâtiments d'élevage et leurs annexes (y compris les bâtiments de stockage de paille et de fourrage) sont implantés à une distance minimale de 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par les personnels de l'installation, des hébergements et location dont l'exploitant a la jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants).

Cette distance peut être réduite à 25 mètres s'il s'agit d'une installation située en zone de montagne.

Concernant spécifiquement les équipements de stockage de paille et de fourrage, cette distance peut être réduite à 15 mètres, lorsque des dispositions sont prises pour prévenir le risque d'incendie.

Dans le cadre de la réglementation ICPE, le préfet peut dans tous les cas édicter des prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales susmentionnées. Dans les autres situations, les préconisations définies dans le règlement sanitaire départemental s'appliquent".
Information tirée d'une question publiée au JO en 2015.

REUNION DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - RAVERDY René - COQUELET Grégory - MOREAU Martine.

Absents et excusés : SORIAUX Marie-Pierre (a donné procuration à DUBOIS Denis) - OBLED Jean-Marie.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 15 octobre 2018.

Date d'affichage : 20 octobre 2018.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Modification des statuts de la CCPM :

- M. le Maire informe que plusieurs communes membres ont été affectées par de violents épisodes de ruissellements et de coulées de boue au printemps dernier. Il conviendrait de conduire des études afin de définir les aménagements à même de lutter contre ces phénomènes et de solliciter par ailleurs des financements de l'Agence de l'eau.
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal pourrait dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage mener à bien ces opérations pour le compte des communes concernées.
- C'est seulement, moyennant une habilitation statutaire encadrée, que la CCPM peut réaliser une telle prestation de services.
- L'habilitation statutaire doit présenter un lien avec les compétences communautaires : la Communauté de Communes du Pays de Mormal exerce la compétence GEMAPI.
- En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'insertion dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mormal de l'article suivant : « prestations de services au bénéfice des communes membres ».
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette insertion.

2. Inondations répétées au hameau de Richemont :

- Après un orage, le Chemin de Richemont est régulièrement inondé. Des dégradations ont lieu : gros blocs de tarmacadam emportés. Une réfection complète « ne tiendrait pas longtemps dans le bas de Richemont » d'après des professionnels.
- Les eaux mélangées à la boue se déversent dans la cour de Mme Legrand.
- Ce phénomène est apparu après le remembrement (disparition des prairies et des haies).
- Les eaux descendent entre les lignes de maïs : aucun obstacle pour les arrêter.
- Une solution : planter parallèlement au chemin de Richemont (et non perpendiculairement). Est-ce réalisable ?

3. Travaux au clocher :

- Suite à l'entretien annuel des cloches, M. Lepers nous a alertés sur l'état du clocher :
 - . absence d'une plaque de zinc,
 - . couverture du chien-assis dégradée,
 - . ardoises manquantes,
 - . travaux divers sur les cadrans,
 - . fixation du paratonnerre,
 - . pose de grillage pour éviter les pigeons.
- Le devis s'élève à 2 830 € H.T (3 396 € T.T.C) avec utilisation d'une nacelle.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le devis dressé par l'entreprise "Lepers et frères".

4. Colis de Noël :

- La distribution se fera le vendredi 21 décembre 2018 à partir de 14 heures.
- Valeur du colis 2018 : 20 €.
- Les membres de l'ancien C.C.A.S sont invités à participer à cette distribution.

5. Ecole :

- Les effectifs diminuent régulièrement : 26 élèves sont scolarisés à Forest dont 5 provenant d'une autre commune.
- M. le Maire rappelle les différents services et travaux concernant l'école : garderie matin et soir, cantine, mise en accessibilité de la cour et des WC, pose de stores dans les deux classes, remplacement des fenêtres et de la porte côté primaire,
- Une trentaine de petits Forésiens (primaire et maternelle) fréquentent d'autres écoles.

6. Noël des écoliers :

- Le C.C.A.S offrira, à l'occasion des fêtes de Noël, un livre d'une valeur de 12 € à chaque enfant de l'école du village.
- En 2017, une subvention de trois cent trente-six euros (336 €) a été attribuée à la coopérative scolaire.
- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'augmenter de 2 € la somme allouée à chaque enfant et votent pour Noël 2018 une subvention de trois cent soixante-quatre euros (364 €) à la coopérative scolaire.

7. Virements de crédits :

- Il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications.

8. Bilan de la brocante :

- Le bénéfice (environ 2 000€) financera partiellement un déplacement le 6 juillet 2019 à Disneyland Paris.

9. Repas des aînés :

- Il se déroulera le dimanche 18 novembre 2018 à l'Auberge des Crêtes Rouges.

10. Cambriolages :

- Plusieurs maisons ont été victimes de cambriolages en pleine journée. M. le Maire appelle à la vigilance de tous les Forésiens.

Rôle des Adjoint

<p style="text-align: center;"><u>1^{er} Adjoint : Denis DUBOIS</u> Tél. 03 27 77 38 15</p> <p style="text-align: center;"><u>Travaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prévoir les travaux - organiser les appels d'offres - suivre leur déroulement 	<p style="text-align: center;"><u>2^e Adjoint : Georges BROXER</u> Tél. 09 54 66 30 51</p> <p style="text-align: center;"><u>Finances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer le budget - préparer le compte administratif - assister les administrés
<p style="text-align: center;"><u>3^e Adjointe : Laurence HENNEBERT</u> Tél. 03 27 07 01 51</p> <p style="text-align: center;"><u>Animation – Ecole</u></p> <p>1. animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des festivités - gérer le terrain de sports <p>2. école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la cantine scolaire - participer au Conseil d'Ecole 	<p style="text-align: center;"><u>4^e Adjointe : Thérèse LEDIEU</u> Tél. 03 27 77 47 06</p> <p style="text-align: center;"><u>Environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - haies et chardons - feux de jardin - propreté des rues et trottoirs - problèmes de voisinage - immeubles menaçant ruines



Travaux divers au clocher

Suite à l'entretien annuel des cloches, M. Lepers a alerté le Conseil sur l'état du clocher :

- . absence d'une plaque de zinc,
- . couverture du chien-assis dégradée,
- . ardoises manquantes,
- . travaux divers sur les cadrans,
- . fixation et vérification du paratonnerre,
- . pose de grillage pour éviter les pigeons.

Le devis s'élève à 2 830€ H.T (3 396€ T.T.C).





Le Conseil Municipal a décidé l'exécution de ces travaux.

Une nacelle a été nécessaire pour atteindre le haut du clocher.

Lors des travaux, des photos ont été prises. Votre maison y est figure peut-être !



Le 14 juillet



Cette année encore, cette manifestation populaire a connu un véritable succès : barbecue dansant la veille, jeux de billons, courses de vitesse, courses à sacs, jeux de boules, ballons gonflables et la tombola qui vient clôturer le tout !
Tout le monde est reparti satisfait...



Planter des haies d'essences locales qui favorisent la biodiversité

L'opération plantons le décor c'est reparti !



Lorsqu'on envisage de planter une haie, on peut avoir rapidement à l'esprit la haie de cyprès, de thuyas ou de lauriers cerise....

Depuis plusieurs années, ces haies brise-vue se sont multipliées aux dépens des haies champêtres. Pourtant ces dernières constituent un écran visuel efficace auquel s'ajoute le plaisir des floraisons du printemps.



Dans un jardin naturel et vivant, la plantation de haies champêtres est primordiale. Les haies délimitent l'espace du jardin, le protègent des intempéries et jouent un rôle fondamental dans l'équilibre biologique du jardin.

C'est essentiellement là que vont se réfugier et se reproduire les espèces animales, à l'abri des agressions. C'est là que les oiseaux vont faire leurs nids, que les rongeurs, hérissons, écureuils et autres petits mammifères trouvent refuge lorsqu'il y a trop d'activité au jardin. La haie fournit un peu de fraîcheur l'été et apporte la nourriture nécessaire à toutes les espèces qui l'habitent.



Où trouver facilement des arbres et arbustes d'essences locales ?

L'opération « Plantons le décor », initiée par Espaces naturels régionaux, permet aux particuliers, agriculteurs, collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et semences potagères.

Les bons de commande sont disponibles dans votre Mairie, à la Maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles) ou téléchargeables sur le site du Parc naturel régional de l'Avesnois www.parc-naturel-avesnois.fr ou sur www.plantonsledecor.fr

Nouveauté : La faune sauvage dans mon

jardin !

Cette année en plus des arbres, arbustes et graines, nous vous proposons avec notre partenaire la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) de commander des nichoirs, des gîtes et des stickers pour améliorer les conditions d'accueil de la faune sauvage dans votre jardin.



Au fil des jours...

La députée en visite à Forest

Le 9 février dernier, Anne-Laure CATTELOT, députée de la 12e circonscription du Nord, est venue à Forest.

Les échanges ont surtout porté sur les difficultés des petites communes rurales, notamment depuis la baisse des dotations de l'État. La grande disparité des dotations de compensation dont les communes de l'ancienne 2C2M sont victimes a également été à l'ordre du jour.



Remise des dictionnaires

Lors d'une petite réception, les élus ont remis aux élèves de CM2 un dictionnaire. Ils ont souhaité aux futurs collégiens un beau parcours scolaire dans le nouvel établissement.

Entrent en 1e année de collège :

Romain DEFINANCE
et
Océane MANDRELIER



Forest - dictionnaires - 5/7/2018



Halloween

Comme chaque année, les enfants déguisés et encadrés par des adultes ont sonné aux portes pour réclamer des bonbons et des friandises. Ils marquent ici une pause sur la petite Place de l'Abreuvoir.



Le but est de former un maillage de personnes volontaires, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou des comportements suspects. Tout ceci dans le **respect de la vie privée des habitants** bien sûr.

Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

Le dispositif a pour vocation de **rassurer** la population, d'améliorer la **réactivité** des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître l'**efficacité** de la **prévention** de proximité.

Dans les petites communes, tout le monde se connaît.



« Si on voit passer une voiture inconnue, on la remarque. Si elle repasse 5 minutes plus tard, cela ne nous échappe pas, et si elle repasse une fois encore, on peut trouver cela anormal et appeler les gendarmes.

Le fait de penser à ramasser le courrier de son voisin quand il est en vacances peut aussi trouver sa place dans le dispositif ».

Le **Major Macoine** précise encore que « personne n'est répertorié et que les volontaires ne sont pas listés ». La gendarmerie devra pouvoir alerter les

Voisins Vigilants de la détection d'un phénomène de délinquance visant la rue ou le village.

Si l'on en croit la circulaire, certaines communes de la Drôme ont enregistré une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages constatés et, dans l'Essonne comme dans les Alpes-Maritimes, ce dispositif novateur a conduit localement à une hausse des interpellations en flagrant délit.

Pourquoi devenir un voisin vigilant ?

*Devenir Voisin Vigilant, c'est aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. C'est partager des valeurs de solidarité et de cohésion avec ses voisins. En tant que Voisin Vigilant, votre rôle principal est de veiller et d'alerter. **Attention, un Voisin Vigilant veille mais en aucun cas ne surveille.***

Le but n'est pas d'épier les moindres faits et gestes de votre voisinage. Il s'agit uniquement de repérer et de signaler toute situation inhabituelle dans votre quartier. Par ailleurs, il faut savoir qu'un Voisin Vigilant ne remplace pas les forces de l'ordre. ²¹

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI		LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI		POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
	9h00	11h45	13h30	16h45		9h00	11h45	13h30	16h45		9h00	11h45	13h30	16h45
Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45	Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45	Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mardi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mardi	Fermé		13h30	16h45	Mardi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mercredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mercredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mercredi	Fermé		Fermé	
Jeudi	9h00	11h45	13h30	16h45	Jeudi	Fermé		Fermé		Jeudi	9h00	11h45	13h30	16h45
Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45	Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45	Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45
Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé			

→ Les horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI		LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI		POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
	9h00	11h45	14h00	17h45		9h00	11h45	14h00	17h45		9h00	11h45	14h00	17h45
Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45	Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45	Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mardi	Fermé		14h00	17h45	Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mercredi	Fermé		Fermé	
Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45	Jeudi	Fermé		Fermé		Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45
Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45
Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé			

Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Mormal 4 Avenue de la légion d'honneur 59550 Landrecies Tél : 03 27 77 52 35

Pour être conforme aux directives de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la déchetterie de Poix-du-Nord n'acceptera plus certains déchets à compter du lundi 5 Novembre 2018. Vous pouvez les déposer dans les déchetteries de Landrecies ou de Le Quesnoy.



La mise en place de la déchetterie répond principalement aux objectifs suivants :

- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le verre, le carton...
- Favoriser le principe du tri par l'utilisateur dans l'organisation générale du cycle d'élimination des ordures ménagères.
- Eviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté

de Communes du Pays de Mormal.

- Permettre à la population d'évacuer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la filière traditionnelle, dans de bonnes conditions.

- Pensez à prendre votre badge pour accéder à la déchetterie.

Comité d'Animation Culturelle

Président : Saniez Maurice - **Vice-présidente** : Hennebert Laurence - **Secrétaire** : Vincent Marie - Louise - **Secrétaire-adjoint** : Fontaine Didier - **Trésorière** : Seret Hélène - **Trésorier-adjoint** : Coquelet Grégory.

Autres membres : Dubois Denis - Broxer Georges - Moreau Martine - Raverdy René - Azambre Monique - Blotteau René - Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Caudmont Régis - Definance Daniel - Klur Jérémy - Delgehier Vincent.

Calendrier prévisionnel des manifestations en 2019

Samedi 5 janvier : Cérémonie des vœux : 18 h 30 à la salle des fêtes.
Diaporama des photos prises cette année.

Remise de décoration.

Toute la population est invitée.

Dimanche 28 avril : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

Mercredi 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945
avec les communes de Croix et de Bousies.

Samedi 15 juin : 26^e Brocante enfants (emplacements gratuits).

Dimanche 16 juin : Ducasse : attractions foraines.

Samedi 6 juillet : Voyage à Disneyland - Paris.

Samedi 13 juillet : Barbecue dansant.

Dimanche 14 juillet : Jeux traditionnels - tombola gratuite.

Dimanche 8 septembre : 36^e Brocante.

Lundi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 17 novembre : Repas amical avec les Aînés.

*Fin décembre : Fête de Noël à l'école :
livres et friandises offerts par la Commune.*

Dimanche 26 mai : Elections Européennes



Mme LAGADEC nouvelle enseignante à Forest

interviewée par M. Saniez

Voulez-vous vous présenter en quelques mots ?



Je m'appelle Lucile Lagadec, j'ai 31 ans, je suis enseignante depuis 10 ans déjà. Mon parcours professionnel m'a amenée à expérimenter différents niveaux de classe et différents milieux : j'ai fait un stage en école française à Londres, enseigné en maternelle comme en élémentaire, fait un an de remplacements et également une année dans une classe spécialisée. Dans ma vie personnelle, je suis l'heureuse maman de 3 enfants. Lorsque je ne suis pas en classe, j'aime lire, écrire des poèmes, me promener en forêt, aller à la piscine, à des expositions...

Pourquoi avoir choisi de venir enseigner à Forest ?

Depuis quelques années déjà, j'avais choisi d'enseigner dans des classes à niveaux multiples dans de petites écoles, cela me paraît très intéressant en ce qui concerne la coopération entre les élèves, la dynamique de classe et le côté « familial ». Il est très important pour moi d'avoir le temps de m'occuper de mes élèves, de bien les connaître et de développer avec eux une relation de qualité.

Bien sûr, il s'agit aussi de notre projet familial, qui était de poser nos valises dans l'Avesnois, pour le côté rural qui est nécessaire à l'épanouissement de toute la famille.

Avez-vous été déçue (ou heureuse) du cadre (locaux, ...) ?

Je suis très contente de la classe, que j'ai pu aménager comme je le souhaitais dès cet été, avec l'aide de la mairie. Nous bénéficions d'un cadre agréable, nous sommes bien équipés en ce qui concerne le matériel informatique : un tableau blanc interactif dans la classe et des ordinateurs, qui nous permettent de travailler régulièrement les compétences du B2i. Nous avons également la chance d'avoir une salle supplémentaire en face de la classe, pour les activités qui nous prennent beaucoup de place ou qui nécessitent beaucoup de matériel.

Comment organisez-vous votre classe ?

La classe est conçue comme une classe « flexible » : la classe est modulable et se transforme en fonction de nos besoins. Les élèves ont souhaité choisir une place pour mettre leurs affaires, cependant ils ont aussi à leur disposition des « centres » : le centre des mathématiques avec tout le matériel de recherche et de manipulation, le centre des arts, le centre d'écriture et l'espace préféré des élèves, la bibliothèque, avec le tapis et les petits coussins. L'espace est conçu pour que l'élève se sente bien dans la classe, qu'il puisse s'y épanouir, ce qui rend le travail scolaire plus efficace.



J'ai cru comprendre que vous pratiquiez la méthode Freinet. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

La pédagogie Freinet est une pédagogie originale mise au point par Elise et Célestin Freinet, fondée sur l'expression libre des enfants : texte libre, dessin libre, correspondance interscolaire, imprimerie et journal étudiant, etc.

Dans la classe, j'essaie d'accueillir les élèves tels qu'ils sont, avec leurs besoins, leurs connaissances, leurs envies. Je n'ai donc pas de programme préétabli : nous partons du questionnement des élèves, nous faisons des recherches, nous lisons, nous écrivons des textes, nous

faisons des présentations et des exposés... Cela permet de garder une réelle motivation pour les élèves comme pour le maître. Pour ma part, je dois rester à l'écoute des enfants, et de leur côté, ils ne peuvent pas « tricher » ou se reposer sur leurs acquis ; ce fonctionnement demande un plein investissement dans la vie de la classe et dans le travail. Nous effectuons, bien sûr quotidiennement, des exercices d'entraînement : les élèves ont un « plan de travail » qui propose des exercices sur les notions déjà travaillées. Il n'y a pas de note dans la classe : l'évaluation se fait tout au long de l'année, soit par mes observations, soit par des « validations ». Bien évidemment, nous restons dans le cadre du programme de l'Education Nationale.

Je trouve cette façon de fonctionner beaucoup plus vivante, beaucoup moins stressante pour tout le monde, et j'observe tous les jours les résultats : les élèves sont investis, s'entraident, apportent des idées...

Quels sont vos rapports avec les parents, la municipalité ?

J'ai reçu un très bon accueil de la part de tous ! Je sens que les parents ont envie de s'investir dans la vie scolaire de leurs enfants, et ils ont toute leur place : ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant ! Le dialogue est pour moi essentiel, et j'essaie d'inviter régulièrement les parents à participer aux activités, afin que l'école soit un lieu d'échanges. Nous avons aussi un « cahier de vie » qui circule dans les familles et qui explique le travail que nous menons.

La municipalité est un soutien important pour l'école, elle nous donne les moyens matériels pour enseigner dans de bonnes conditions, et nous menons des projets en partenariat : par exemple l'exposition du 11 novembre.

Avez-vous un vœu particulier ?

J'aimerais que l'école puisse rester un lieu de vie et d'échanges comme elle l'est actuellement.

Quels sont vos projets ?

Les projets sont nombreux : nous correspondons avec une classe de Briastre, que nous allons rencontrer lors de nos séances de piscine, et à qui nous aimerions rendre visite lors d'un moment festif en fin d'année. Nous avons réalisé une exposition pour le centenaire de l'armistice, et un article sur le monument aux morts, avec lequel nous allons participer à un concours. Pour le spectacle de Noël, nous montons de petites pièces de théâtre.

Comme nous recevons quotidiennement le journal, nous aimerions nous aussi créer un journal des élèves qui regrouperait nos découvertes, nos sorties, nos œuvres d'art, nos coups de cœur en lecture...

Ce sont des projets riches, qui nous permettent de travailler beaucoup de disciplines scolaires à la fois !

Sur la brocante réservée aux enfants



Il faisait beau la veille de la ducasse. Traditionnellement, la brocante enfants se tient dans la rue de la Place. La rue était interdite à la circulation pour la sécurité et les encadrants étaient vigilants. De nombreux jouets ont changé de propriétaire. Puis chacun est allé vers les attractions foraines.

Etat Civil 2018

Décès :

BRONSARD BAILLON Arlette
LEDIEU André

83 ans le 26/01/2018
82 ans le 26/05/2018

Naissances :

HUBERT Robin
RENARD Elza
CANIOT Nolann
PRUVOT Emile
LACOMBLEZ Gabriel

le 30/01/2018
le 28/02/2018
le 31/07/2018
le 18/09/2018
le 03/10/2018

Mariages :

HENNIAUX Cédric et DEWOLF Anne-Sophie
BAS Christophe et STEEN Mélanie
VILLAIN Guy et SKORUPKA Marie

le 02/06/2018
le 07/07/2018
le 18/08/2018

PACS :

LEGRAND Jean et AGAASSE Evelyne
CAMPOS Florian et TAVERNE Faustine

le 17/01/2018
le 03/02/2018



M. et Mme HENNIAUX-DEWOLF
le 02/06/2018



M. Mme BAS-STEEN
le 07/07/2018



M. et Mme VILLAIN-SKORUPKA
le 18/08/2018



CAMPOS Florian-TAVERNE Faustine
PACS le 03/02/2018



LEGRAND Jean-AGAASSE Evelyne
PACS le 17/01/2018

Le PACS : pièces à fournir

- Une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune (même formulaire CERFA). Le formulaire est disponible sur www.service-public.fr.
- Une convention de PACS également disponible sur www.service-public.fr
- Une copie de l'acte de naissance pour chaque partenaire de moins de 3 mois à obtenir auprès de votre commune de naissance.
- Une copie de la pièce d'identité pour chaque partenaire (pièce en cours de validité).
- Des pièces complémentaires pour la/le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique ainsi

que la copie du jugement de protection.

- Des pièces complémentaires pour la/le partenaire étranger/ère né/e à l'étranger.

L'initiation républicaine

Le baptême civil ou républicain, aussi appelé parrainage civil, est une coutume d'origine révolutionnaire plutôt qu'un acte officiel.

Historiquement, l'origine du baptême civil remonte au décret du **20 prairial an II** (8 juin 1794), décret à partir duquel les municipalités deviennent les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil. Toutefois, les premiers baptêmes civils auraient été célébrés le 13 juillet 1790 à Strasbourg à l'occasion de la Fête de la Fédération. Ces cérémonies se sont ensuite multipliées tout au long de la période révolutionnaire sans jamais être légalisées par un texte législatif ou réglementaire.

Article 1 : Le parrain et la marraine doivent aide et protection à leur filleul.

Article 2 : Le respect des clauses stipulées dans l'Article 1 doit être rigoureusement observé au cas où, pour des raisons imprévues, le filleul se trouverait privé de la protection de ses parents.

Article 3 : Toutes dérogations ou violations de ces droits, contribueraient un acte parjure qui condamnerait, déshonorerait ceux, celle ou celui qui s'en rendraient coupables.

Le parrain et la marraine prennent ainsi l'engagement solennel de suppléer aux parents de leur filleul s'ils venaient à lui manquer un jour, pour qu'il soit élevé comme ils l'auraient voulu, dans le culte de la raison, du bon sens, de l'honnêteté, de l'amour du travail et de la République.



Honorine RENARD
Initiation Républicaine le 4 août 2018



Louis VILLAIN
Initiation Républicaine le 18 août 2018



Sylvie DRANCOURT-HUBERT et Robin



Lucie RENARD-DUPAS et Elza



Matthieu CANIOT, Sophie BROUETTE,
Clara et Nolann



Matthieu PRUVOT, Justine et Emile



Loïc LACOMBLEZ et Gabriel



Une brocante sans nuage ... ou presque



Cette année encore, nous avons pu compter sur la participation active des Forésiens et des Forésiennes, en particulier les membres du Comité d'Animation Culturelle, le personnel communal (titulaire et en contrat), les bénévoles, les riverains qui laissent leur entrée de cour et les agriculteurs qui mettent à notre disposition une prairie ou un champ qu'ils aménagent même pour la circonstance. Un grand merci à tous. Comme les autres années, cette manifestation régionale a connu un grand succès. Cinquante huit Forésiens ont tenu un stand. Bien sûr, nous avons dû nous plier aux règles de sécurité imposées par la sous-préfecture mais nous avons pu éviter le ramassage des clefs des véhicules grâce à la collaboration étroite de la gendarmerie de Landrecies et du major Macoine.



Le repas amical du 18 novembre



Comme chaque année, notre repas amical a eu lieu aux « Crêtes Rouges ». Aimé Gabet, chanteur et musicien, animait cet après-midi sympathique.

L'aînée et l'aîné présents :

Marguerite DUPONT
née le 28 novembre 1932
(86 ans)

Paul CAPPELLIEZ né le
8 mars 1927 (91 ans)

Les aînés du village :

Odette LEDIEU-
HENNIAUX : 102 ans

Paul CAPPELLIEZ : 91
ans



LES PERMANENCES AU GUICHET UNIQUE

LANDRECIÉS 03 27 77 09 90

ORGANISMES	SUJETS TRAITES	TELEPHONE	CONTACT	RDV	PERIODICITE
CAP EMPLOI	Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées	03 27 58 22 70	Monsieur POUPART	OUI	Le 2ème et 4ème Mardi du mois de 9h00 à 12h00
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	0810 255 980	Madame BETTIGNIES	NON	Tous les Vendredis matin sauf vacances scolaires de 9h00 à 12h00
CARSAT Service Social	Dossier d'aides exceptionnelles Renseignements	03 20 05 65 70	Madame DECAUX	OUI	Tous les Jedis de 13h30 à 16h30
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le logement	Prendre RDV au Guichet Unique	Monsieur PARENT	OUI	Le dernier Lundi du mois de 14h00 à 16h30
CCCPM	Communauté de Communes du Pays de Mormal	03 27 09 04 60	Mme FRONTY Mme LEBIGOT	OUI	Tous les Mercredis et Jedis de 9h00 à 12h00
ADESSA	Association de Développement des Emplois Saisonniers Sambre Avesnois	Prendre RDV au Guichet Unique		OUI	Le 1 ^{er} Mardi du mois de 9h00 à 17h00
PSYCHO THERAPEUTE	Problématiques de famille, de couple et individuelle	06 77 99 37 41	Mr PICQUET	OUI	Tous les Mardis de 9h00 à 17h00 et Vendredis matin ou après-midi de 9h00 à 12h00 ou de 14h00 à 17h00
SER'INS	Agence d'Intérim Travail Temporaire d'Insertion	03 27 57 57 41	Mme PIHET Sylvie	OUI	Tous Lundis de 14h00 à 17h00

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	FERME	8h00 - 12h30	8h00 - 12h30	8h00 - 12h30	8h00 - 12h30
APRES-MIDI	13h00 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30- 17h00	13h30- 17h00	13h30- 16h00

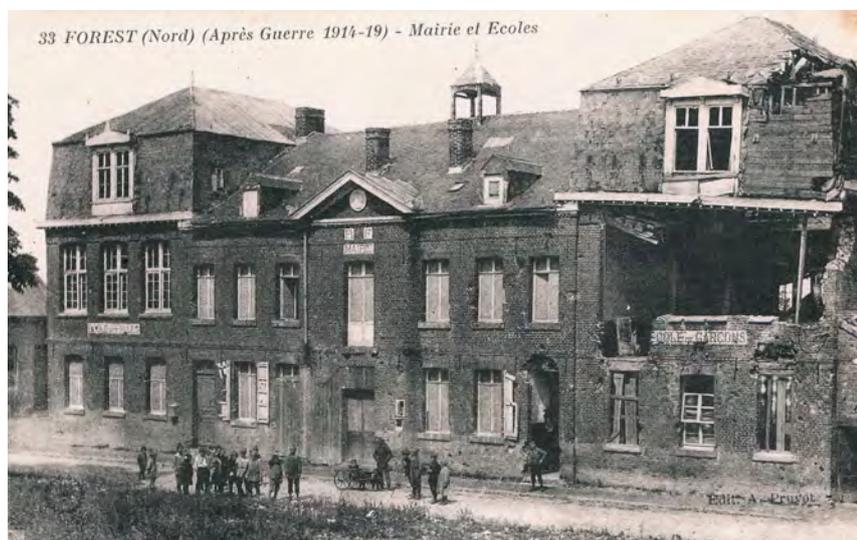
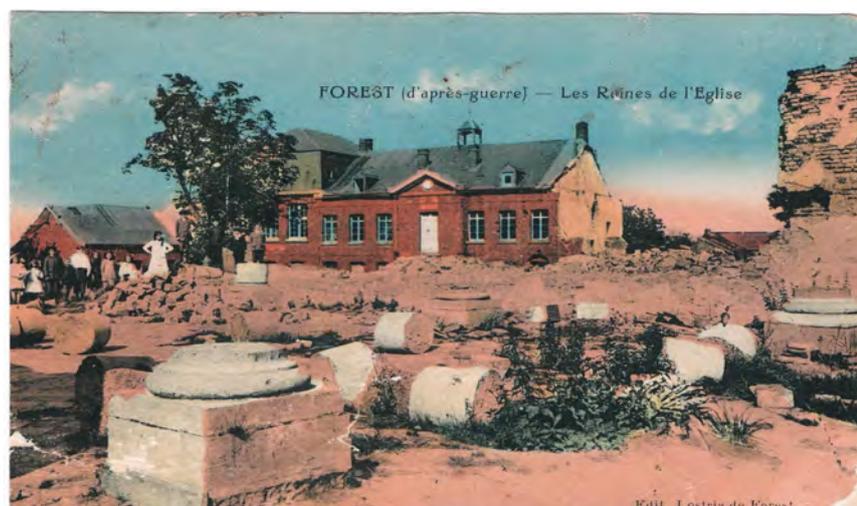


Le 11 novembre 1918, c'était la fin d'un terrible conflit qui dura 4 longues années.

Notre commune pleurait ses morts et contemplait avec tristesse ses ruines.

Quarante « Poilus » Forésiens et 3 victimes civiles y laisseront leur vie.

Tous les bâtiments communaux furent gravement endommagés. La reconstruction sera longue.



11 novembre 1918

11 novembre 2018

**Cent ans après
notre commune n'a pas
oublié**

Soldats morts au combat

BOEZ Léon
 BOEZ Xyste
 BOUDOUX René
 BRIATTE Edmond
 BRIATTE Lucien
 CAPELIER Augustin
 CAUDMONT Edmond
 CLAISSE Alcide
 CLAISSE Fernand
 COLPIN Aimé
 COLPIN Camille
 COLPIN Jean-Baptiste
 DANJOU Aimé
 DRUESNE Alphonse
 DRUESNE Camille
 DUMEZ Antoine
 ETHUIN Achille
 FOSSE Jean-Baptiste
 HAUTECOEUR Simon
 HENRY Camille
 HENRY Léon
 HENRY Moïse
 LAIGLE Etienne
 LECOUCVEZ Henri
 LEGRAND Jean- Baptiste
 LESUR Joseph
 LESUR Simon
 MATHIEU Joseph
 MINAUX Alcide
 NOIRET Alexandre
 NOIRET Joseph
 NORMAND Emile
 NORMAND Lucien
 PRUVOST Achille
 RAVERDY Ursmar
 RUELLE Camille
 SENEZ Paul
 THIEULEUX Hippolyte
 VILLAIN Charles
 WITAS Nestor

Victimes civiles

DUMEZ Antoine
 DUMEZ Jeanne
 THURETTE Victor



Comment faire des économies d'énergie



La consommation d'énergie représente une partie non négligeable des dépenses chez les ménages. Il existe de nombreuses solutions pour réduire votre consommation énergétique, que ce soit des réflexes à prendre au quotidien ou des petits équipements à installer. Pas besoin d'habiter dans une cabane pour limiter votre consommation d'énergie, voici des moyens simples de faire des économies chez vous !

Quelques conseils :

Eau :

Je préfère la douche au bain,
J'utilise un éco-mousseur sur mes robinets pour réduire ma consommation d'eau,
Je privilégie le lave-vaisselle rempli en mode « éco » plutôt que de faire la vaisselle à la main,
Lorsque je me brosse les dents j'utilise un verre pour me rincer plutôt que de laisser couler l'eau.

Chauffage :

Je baisse le chauffage dans les pièces inoccupées,
J'évite de surchauffer mon logement. 19°C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres, c'est suffisant,
Je fais entretenir chaque année ma chaudière par un professionnel et je purge régulièrement mes radiateurs,
J'installe des bas de porte devant les portes et des joints aux fenêtres pour éviter les déperditions de chaleur.

Électricité :

J'installe des ampoules LED,
Je lave mon linge à basse température,
Je privilégie le séchage de mes vêtements à l'air libre,
Je dégivre mon réfrigérateur dès que la couche de givre dépasse 3mm,
Je branche mes appareils sur une multiprise avec interrupteur pour couper le courant plus facilement et ainsi éviter la veille prolongée.

Vous voulez découvrir tous la liste des gestes, n'hésitez pas à télécharger le Guide « Gestes simples pour économiser » téléchargeable sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr

En complément de ces éco-gestes, si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique de votre logement, vous pouvez bénéficier d'aides proposées par l'Etat (éco-prêt, certificats d'économie d'énergie, chèque énergie). Pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre, rien de plus simple, rendez-vous sur les sites : www.ademe.fr rubrique particuliers et éco-citoyens ou sur www.service-public.fr rubrique logement.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr

La cérémonie des Vœux *une cérémonie très conviviale*



Comme chaque année, de nombreux Forésiens ont assisté à la **Cérémonie des Vœux**. Les représentants de la gendarmerie, plusieurs Maires, le Président de la Communauté de Communes, Guislain Cambier, deux vice-présidents, André Fréhaut et André Ducarne étaient parmi nous. C'est un moment privilégié au cours duquel les principales réalisations sont rappelées et les prévisions de l'année suivante sont évoquées. Avant le traditionnel vin d'honneur, le Maire a mis à l'honneur les deux employés communaux, Hélène Seret et Dominique Catillon, pour leurs qualités professionnelles et remercié toutes les personnes en « contrat aidé » pour leur travail.



Ont été récompensés

Alban JOLY : 44 ans - médaille d'argent du travail. Travaille chez AREVA en tant que contrôleur.

Marie-France CRIEZ-DESCHAMPS : 57 ans - médaille d'or du travail. Fait partie du personnel d'éducation à Saint-Luc - Cambrai.

Patrice BARRE : 66 ans - porte-drapeaux depuis 10 ans. Devenu porte-drapeaux pour rendre hommage à son grand-père qui a « sauté sur une mine » et à tous les soldats morts pendant la guerre.

René BLOTTEAU : 70 ans - 155 dons de sang depuis 1967. A travaillé à Vallourec pendant 30 ans en tant que phosphateur.

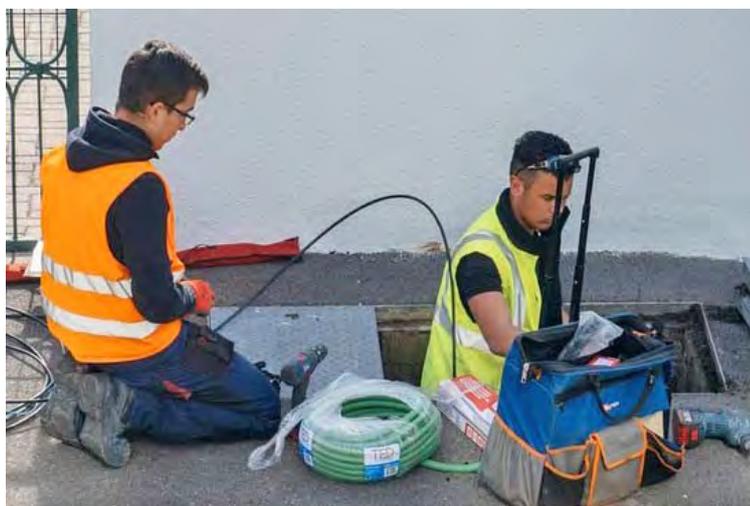
Bernard MERCIER : 72 ans - retraité. Bénévole, rend de nombreux services à la commune.



Le départ pour le parcours du cœur



La fibre optique est opérationnelle à Forest



Comme je vous l'avais promis il y a quelque temps, notre village et son hameau d'Ovillers sont entièrement raccordés à la fibre optique.

Forest fait ainsi partie des 1ères communes rurales reliées dans le département du Nord.

Les débits Internet seront multipliés par 100 au bas mot et la TV HD et 4K sont à votre portée.

Toutes les habitations sont raccordables dès aujourd'hui.

Pour l'instant, 4 fournisseurs d'accès (FAI) peuvent effectuer ce raccorde-

ment : CORIOLIS, K-net, VIDEOFUTUR et NORDNET.

Dans quelques mois (6 mois à 1 an ou plus), Bouygues, SFR et Free viendront certainement compléter l'offre. Orange, pour l'instant, ne s'est pas encore positionné.

Je vous conseille, dès à présent, de consulter le site internet des 4 opérateurs pour découvrir leurs offres respectives.

L'opérateur que vous aurez choisi prendra contact avec vous pour relier votre habitation à la fibre dans les jours qui suivent. Il tirera le câble depuis le réseau public jusqu'à votre habitation et installera la prise correspondante. Pour tous ces travaux, vous n'aurez rien à payer.

Bien sûr, vous aurez à votre charge le forfait mensuel dû à votre opérateur qui comprend en général l'accès à internet, à la TV et au téléphone (environ 30 à 40 €/mois).

Vous n'êtes pas obligés de vous raccorder maintenant, vous pouvez attendre un peu. Mais dans quelques années, le téléphone sur le réseau actuel ne sera plus fonctionnel et passera par la fibre.

Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.

Il a été écrit et mis en page par le Maire.

Les photos ont été prises par Dominique Catillon.

L'assemblage a été réalisé en mairie par Hélène Seret.

I.P.N.S.